Année 1949. — N° 4. Le Numéro : 5 francs. Vendredi 21 Janvier 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 300 fr. ; ÉTRANGER : 850 fr.
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1949 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 4e SEANCE

Séance du Jeudi 20 Janvier 1949.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Congés.
3. — Dépôt des candidatures à la commission de la comptabilité.
4. — Démissions de membres de commissions.
5. — Propositions de modifications dans la composition de commissions.
6. — Démission d'un conseiller.
7. — Discours de M. le président.
8. — Nomination de membres de la commission de la comptabilité.
9. — Modification dans la composition des commissions.
10. — Convocation de la commission de la comptabilité.
11. — Dépôt de demandes d'avis.
12. — Dépôt de propositions.
13. — Dépôt de rapports.
14. — Renvois pour avis à des commissions.
15. — Renvoi d'une proposition à une commission.
16. — Retrait d'une proposition.
17. — Renvoi à l'Assemblée d'un dossier de validation.
18. — Fixation de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. BOISDON

(*La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.*)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 13 janvier 1949 a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

CONGE

M. le président. M. Gianfarani demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 48 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

DEPOT DE CANDIDATURES A LA COMMISSION DE LA COMPTABILITE

M. le président. J'ai reçu des candidatures aux 11 sièges de la commission de la comptabilité.

Le groupe communiste et apparentés propose : M. Lautissier ;

Le groupe du rassemblement démocratique africain et apparentés propose : M. Léon ;

Le groupe socialiste et apparentés propose : MM. Cazelles et Detraves ;

Le groupe du mouvement républicain populaire propose : MM. Juge et Schmitt ;

Le groupe du rassemblement républicain pour le progrès économique et social de l'Union française propose : MM. Boussenot et Antonini ;

Le groupe union métropole-outre-mer propose : M. Riond ;

Le groupe des indépendants d'outre-mer propose : M. Saidou Djermakoye ;

Les conseillers non inscrits proposent Mme Caffot.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de ces candidatures.

Les désignations n'interviendront qu'après l'expiration d'un délai minimum d'une heure.

— 4 —

DEMISSIONS DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. J'ai reçu avis de la démission de: M. Darlan, comme membre de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts;

M. Dadet, comme membre de la commission de la défense de l'Union française;

M. Comiti, comme membre de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer;

Mme Bertrand, comme membre de la commission des affaires sociales;

M. Arnault, comme membre de la commission des affaires politiques et administratives.

— 5 —

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DE COMMISSIONS

M. le président. J'ai été saisi de propositions de modifications dans la composition de commissions.

Le groupe du rassemblement démocratique africain et apparentés propose:

M. Ferhat Abbas, pour remplacer M. Arnault à la commission des affaires politiques et administratives;

M. Boumendjel, pour remplacer Mme Bory, et M. Léon, pour remplacer M. d'Arboussier à la commission des affaires économiques;

M. Dadet, pour remplacer M. Nignan, et M. Boumendjel pour remplacer Mme Bertrand à la commission des affaires sociales;

M. Dadet, pour remplacer M. d'Arboussier à la commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales;

M. d'Arboussier, pour remplacer M. Léon à la commission du plan, de l'équipement et des communications;

M. Nignan, pour remplacer M. Coulibaly à la commission de la défense de l'Union française;

M. Darlan, pour remplacer M. Boubou Hama à la commission des affaires extérieures.

M. Ferhat Abbas, pour remplacer M. Comiti à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer;

M. Coulibaly, pour remplacer M. Joannin à la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.

Le groupe communiste et apparentés propose:

M. Bizot, pour remplacer M. Piot à la commission des affaires politiques et administratives;

M. le général Tubert, pour remplacer M. Joannin à la commission de la défense de l'Union française;

M. Lombardo, pour remplacer M. Arnault à la commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de ces candidatures.

Les désignations n'interviendront qu'après l'expiration d'un délai minimum d'une heure.

— 6 —

DEMISSION D'UN CONSEILLER

M. le président. J'ai reçu de Mme Bory la lettre suivante:

« Versailles, le 17 janvier 1949.

« Monsieur le président,

« Ne pouvant plus assurer mes fonctions à l'Assemblée de l'Union française, je vous prie, monsieur le président, de bien vouloir accepter ma démission de conseiller de l'Union française.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

« M. BORY. »

Acte est donné de cette démission.

Il en sera donné avis à M. le président du Conseil de la République.

— 7 —

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT

M. Boisdon, *président.* Mes chers collègues, notre doyen d'âge, M. Cuttoli, malgré son étonnante verdeur, dont je fus cet automne le témoin, n'a pu présider votre séance de rentrée. Il m'en a télégraphié ses regrets. Nous nous joindrons à notre président d'âge pour lui dire les nôtres, car il n'eût pas été sans intérêt que votre première séance fût présidée par un membre de l'assemblée algérienne dont la présence au fauteuil eût été le vivant symbole de la collaboration amicale et confiante qui doit exister entre les deux assemblées. (*Applaudissements.*) En attendant, souhaitons tous ensemble à M. le président Cuttoli un prompt et parfait rétablissement pour qu'il puisse venir sous peu siéger parmi nous.

Par bonheur, la vieille expérience et le printemps éternel de M. Albert Sarraut ne nous ont pas fait défaut. (*Vifs applaudissements.*) Avec-moi vous le remercierez, ainsi que nos jeunes secrétaires, du précieux concours qu'ils nous ont apporté en ce début de session. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

J'ai maintenant mes chers collègues, le devoir de vous exprimer, au nom de votre nouveau bureau, et en mon nom personnel, notre profonde gratitude pour l'honneur que vous nous avez fait en nous appelant, ou en nous rappelant, à diriger vos débats.

L'installation de votre Assemblée dans ce palais ne fut pas une tâche très facile. Je songe parfois, avec quelque effroi, aux plâtras qui m'entouraient lorsque, pour la première fois, à l'automne 1947, je pénétrai dans cette majestueuse mais inconfortable maison.

L'heure des plâtras est heureusement passée. Au cours de l'année 1948, vous avez arrêté les termes de votre règlement, parachevé votre organisation administrative et, avec le concours de l'Assemblée nationale, déterminé votre statut financier. Nous pouvons espérer que le Conseil de la République, saisi de la loi qui l'institue, voudra formuler son avis dans le plus bref délai possible. Nous l'attendons de sa courtoisie.

Sur le plan des relations avec les autres pouvoirs de l'Union, nous avons, sans rencontrer du côté du Gouvernement un excès de bonne volonté, à peu près normalisé nos rapports avec lui. Je ne saurais cependant dire que, malgré nos efforts, ils soient pleinement satisfaisants. Il dépend de lui, et notamment de son assiduité à ce banc, qu'ils s'améliorent chaque jour un peu plus. Nous comptons qu'il voudra bien se décider enfin à examiner les conditions d'accueil, de vie et de travail qui sont faites aux élus d'outre-mer arrivant dans la métropole. (*Applaudissements sur tous les bancs.*) Certes, nous avons eu de bonnes paroles; c'est ce qui coûte le moins. Un grain de mil ferait mieux notre affaire.

Un problème nouveau va s'imposer à notre attention dans un très bref délai. Il nous appartiendra, dès sa constitution, d'étudier les rapports que nous avons le droit et le devoir d'entretenir avec le Haut Conseil.

Quant à ceux que nous continuons d'avoir dans le cadre de la Constitution avec le président de l'Union française, ils sont toujours empreints de la même compréhension, de la même affectueuse sympathie et, de notre côté, des mêmes sentiments de respectueuse déférence. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Par ailleurs, nous avons vu, au cours de cette année, croître le nombre des membres de l'Assemblée. J'ai eu, au cours de l'année passée, le plaisir de saluer tour à tour les élus de l'assemblée algérienne, ceux de la Haute-Volta, notre collègue et ami M. Godard qui, en des circonstances difficiles, lutte pour le maintien dans les Indes immenses de la civilisation française. (*Applaudissements.*) J'ai eu la joie d'accueillir les premiers représentants des Etats associés et mon vœu le plus fervent est qu'il me soit donné d'accueillir un jour prochain ceux du peuple annamite et des peutunisiens et marocains qui finiront bien par comprendre, malgré le voile que l'on essaie de jeter sur la nature profonde de nos institutions, où est leur intérêt véritable. (*Applaudissements.*) Ce jour-là, je croirai avoir rempli toute ma tâche.

Bien entendu, dans cette œuvre d'hier que je m'efforce de résumer à grands traits, tout n'est pas parfait. Il serait miraculeux que nous eussions, dans des tâches si neuves, atteint du premier coup la perfection: des retouches pourront être, seront certainement nécessaires, l'essentiel cependant est acquis.

« Ce qu'on a commencé de faire, a dit un écrivain éminent de notre temps, prend une terrible autorité sur nous. » C'est à propos des soldats de Verdun, acharnés à défendre pied à pied, pouce à pouce, le sol confié à leur garde, qu'il formule cette observation. Je n'ai jamais autant que cette année éprouvé la justesse de ce propos. J'ai la certitude que vous l'avez éprouvée comme moi.

Pour discerner plus clairement ce que nous avons commencé de faire ensemble, permettez-moi un retour vers le passé.

Les hommes de la troisième République, continuant d'ailleurs l'œuvre des régimes antérieurs, ont vraiment réalisé de 1875 à 1914, l'œuvre la plus magnifique. Ce sont

eux qui, sur les cartes du monde, effacèrent tant de « blancs » des terres inconnues, qui éveillèrent à la vie de jeunes civilisations ou en réveillèrent qui s'étaient endormies.

Ce sont eux qui rassemblèrent autour du vieux pays de France tant de pays nouveaux.

Quand une première fois en 1914, notre patrie fut en danger, c'est avec une générosité magnifique que les hommes de ces pays d'outre-mer répondirent à son appel (*Vifs applaudissements.*)

M. Albert Sarraut. Très bien.

M. le président. Ceux-là le savent qui les virent verser à flots leur sang dans les plaines d'Artois, sur les falaises de l'Aisne, en tant d'autres lieux.

Lorsque vint enfin le jour où après des sacrifices innombrables la victoire couronna nos drapeaux, la Société des Nations, préfiguration de cette société de tous les hommes vers laquelle nous semblons marcher comme à tâtons, paracheva le rassemblement français en nous confiant mandat d'administrer, c'est-à-dire d'élever à un plus haut niveau de vie matérielle et spirituelle, les populations du Cameroun et du Togo.

Mes chers collègues, quelques hommes, dès ce moment, pensèrent que nous avions contracté vis-à-vis des peuples qui avaient mêlé si largement leur sang à notre sang, une dette que la création de chemins de fer, de routes, d'entreprises commerciales quelconques ne suffirait pas à payer.

Malheureusement, il faut reconnaître que si de 1919 à 1939 un Lyautey sut donner au Maroc son prodigieux essor économique dans le respect des coutumes locales, bien peu de choses furent faites, dans le même temps, pour transformer les structures de ce qu'on nommait alors l'Empire. En 1939, sur les 40 millions d'hommes qui habitaient dès lors les départements et territoires d'outre-mer, il y en avait 400.000 à peine qui bénéficiaient de la citoyenneté française. Encore faut-il ajouter que la moitié au moins était d'origine européenne. Il y eut là une carence gouvernementale que l'histoire ne peut qu'enregistrer.

Aux heures les plus sombres de 1940, quand, dans un ciel vide d'ailes françaises, les bombardiers ennemis poursuivaient impitoyablement ces millions de fugitifs qui erraient sur les routes de France, combien de fois ne nous sommes-nous pas demandé ce qu'allaient faire les hommes d'outre-mer ? Ce fut Eboué qui répondit pour eux, et vous savez quelle fut sa magnifique réponse. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Quand, après des années d'affreuse humiliation, le peuple français retrouva la liberté de s'exprimer, les hommes auxquels il avait confié le sort de reconstruire l'édifice politique de l'Etat n'ont pas voulu que la dette, la vieille dette de 1914, accrue de tant d'intérêts, ne soit pas payée.

L'extension de la citoyenneté aux hommes de l'Algérie et des territoires d'outre-mer, la création de la citoyenneté de l'Union, la constitution des organes de l'Union française répondent à cette pensée : ce fut le payement de la dette.

De 1940 à 1944, il y eut des heures, nous l'avouons, où nous désespérâmes, où il nous semblait que nous étions trop vieux pour espérer reconstruire ; nous avions tort. Nous avons reconstruit. Ensemble, jeunes et vieux, nous reconstruisons tous les jours. Il n'y a pas une de toutes nos pensées, n'est-ce pas, qui ne soit tournée vers cette reconstruction. Comme le dit Jules Romains, l'œuvre que nous avons commencée a pris sur nous sa terrible autorité ». J'ai le sentiment que lorsque nous aurons achevé ce que nous avons commencé, nous aurons reconstruit une maison plus aérée que l'ancienne, plus douce, plus humaine, plus digne en un mot de la France, — peut-être aussi plus solide.

Mais nous ne sommes pas au terme de notre effort.

Vous allez avoir dans vos plus prochaines séances à discuter du code du travail. Vous le ferez en associant le sens de l'équité et celui, tout aussi nécessaire pour faire œuvre durable, des réalités d'outre-mer.

Bientôt vous aurez à examiner d'autres problèmes d'ordre juridique infiniment complexes : ceux précisément que pose l'extension aux populations des départements et territoires d'outre-mer de la citoyenneté française et aux populations des Etats associés, de la citoyenneté, non encore définie, de l'Union française.

Sans sortir du territoire de la République, nous constatons la coexistence de populations soumises à des statuts civils différents. Comment un musulman venu se fixer en France peut-il acquérir le statut civil français ? Un Français pourrait-il, dans la métropole, en Algérie ou ailleurs, acquérir le statut coranique ou tout autre statut ? Comment devront être réglées les suites des mariages mixtes ? Quel sera le sort des enfants et celui des biens ? Je pose ces questions, j'en pourrais poser beaucoup d'autres.

Si je pense aux Etats associés, les problèmes se multiplient et se compliquent. Un Tunisien peut-il aujourd'hui, en conservant son statut coranique, se faire naturaliser français ? Hier, il ne le pouvait pas. Le peut-il aujourd'hui ?

Tout ceci n'a rien d'ailleurs qui puisse déconcerter les historiens du droit. Nous voici simplement revenus un peu en arrière, au temps où, sur le vieux sol de la Gaule, coexistaient des statuts personnels divers. Cette coexistance entraînait déjà des conflits de lois. Rienc de neuf sous le soleil. Vos juristes cependant ont belle carrière. Le travail ne leur manquera pas.

Mais si la précision des réglementations juridiques est nécessaire à la stabilité des rapports privés, ce n'est pas de lois, mais de pain, que vivent les hommes. Vous aurez à suivre pas à pas le développement économique de chacun des pays d'outre-mer.

De même, pas à pas, vous devrez suivre leur développement culturel. Au cours de mon voyage en Afrique du Nord, j'eus la curiosité de faire acheter les manuels d'histoire destinés aux petits enfanst de nos écoles, tant françaises que musulmanes. Me sera-t-il permis de vous confier qu'ils ne m'ont donné qu'à demi-satisfaction ? Le passé des peuples de l'Union doit nous être aussi précieux que notre propre passé. (*Vifs applaudissements sur tous les bancs.*) Nous voulons être les héritiers attentifs de tout le passé de toute l'Union française. (*Nouveaux applaudissements unanimes.*)

Peut-être même vous sera-t-il donné d'avoir, dans le cours de cette année, à délibérer sur l'entrée, dans l'Union française, de populations nouvelles, celles de ce Fezzan d'où Leclerc s'élança pour sa prodigieuse épopée. Quel statut leur conviendrait le mieux ?

A ces œuvres si multiples, et parfois si complexes, je sais que vous donnerez votre cœur et que, demain plus encore qu'hier, la tâche commencée en commun prendra sur nous son autorité, terrible peut-être, mais bien plus encore bienfaisante, puisque chaque heure que nous lui consacrerons nous élèvera un peu au-dessus de nous-mêmes.

Nous voulons affermir l'autorité de cette Assemblée. Il n'est point de meilleure méthode que l'excellence de nos travaux. Mais j'ai tort de parler de l'Assemblée, C'est le sort de l'Union tout entière qui nous préoccupe. C'est de la conception sociale et juridique qu'incarne ce mot que nous avons souci.

Si nous voulons vraiment la défendre et la faire progresser, réfléchissez aux conditions de l'action.

C'est l'un de vous qui a écrit : « il est des conditions générales d'action qui se retrouvent dans tout système politique coordonné, quel qu'il soit. Qu'il s'agisse d'un Richelieu reconstituant l'unité de la monarchie, ou d'un Delcassé arrachant la République à son isolement, les traits sont les mêmes : à l'origine un grand dessein ; à l'appui de cette pensée directrice, la constante volonté de mettre en œuvre les moyens indispensables ; étayant ce plan et cette méthode, la faveur plus ou moins grande de l'opinion publique. » (*Applaudissements au centre.*)

A l'origine, le grand dessein, nous savons tous quel il est : rendre l'Union française indivisible dans le respect mutuel des peuples qui la composent.

La constante volonté : permettez-moi de vous demander en ceci de faire confiance à votre président.

Quant à la conquête de l'opinion, non pas hostile, mais inattentive, il appartient à vous autant qu'à moi de l'entreprendre.

Cette année, il n'y a guère, dans la capitale, de cercle spécialisé où je n'aie essayé de défendre les idées qui nous sont chères. Je vous y ai quelquefois rencontrés comme auditeurs attentifs dont l'approbation m'est allée au cœur. Mais auditeurs, ce n'est pas assez. Tous ensemble abordons ces milieux réservés ou rétifs d'une âme conquérante. La victoire est à nous. (*Applaudissements au centre.*)

Vous paraissez parfois, mes chers collègues, surpris des attaques dont cette Assemblée est l'objet ou de l'indifférence, d'ailleurs plus affectée que réelle, qu'on lui témoigne. (*Très bien! très bien!*) Je vous avoue que je ne puis partager ni votre surprise ni vos inquiétudes. Quand, après dix ans de troubles révolutionnaires et quinze ans de domination impériale, les « ultras » revinrent au pouvoir, ils n'avaient « rien appris ni rien oublié ». Nous avons aujourd'hui nos « ultras » qui, comme ceux de 1815, n'ont rien appris de la révolution qui s'est opérée dans le monde de 1939 à 1945. (*Applaudissements vifs et prolongés sur tous les bancs.*) Des ultras, il y en aura toujours. Cette espèce est éternelle comme les infirmités de l'esprit humain. Soyez assurés que, même s'ils font encore un peu de bruit, ces attardés ne comptent guère. Le vent de l'avenir qui gonfle nos voiles les emportera comme fétus de paille. (*Nouveaux et vifs applau-*

dissements sur un grand nombre de bancs.)

Afin de respecter le délai d'affichage d'une heure, prévu à l'article 24 du règlement, je propose à l'Assemblée de suspendre la séance jusqu'à seize heures quinze.

Il n'y a pas d'observation ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante, est reprise à seize heures quinze.)

— 8 —

NOMINATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA COMPTABILITE

M. le président. La séance est reprise.

Conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage des candidatures à la commission de la comptabilité.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame membres de la commission de la comptabilité:

MM. Lautissier, Léon, Cazelles, Detraves, Jage, Schmitt, Boussenot, Antonini, Riond, Saidou Djermakoye, Mme Caffot.

— 9 —

MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

M. le président. Conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage de candidatures à des commissions.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

Membres de la commission des affaires politiques et administratives:

M. Ferhat Abbas en remplacement de M. Arnault et M. Bizot en remplacement de M. Piot;

Membres de la commission des affaires économiques:

M. Boumendjel en remplacement de Mme Bory et M. Léon en remplacement de M. d'Arboussier;

Membres de la commission des affaires sociales:

M. Dadet en remplacement de M. Nignan et M. Boumendjel en remplacement de Mme Bertrand;

Membre de la commission du plan, de l'équipement et des communications:

M. d'Arboussier en remplacement de M. Léon;

Membres de la commission de la défense de l'Union française:

M. Nignan en remplacement de M. Coulibaly et M. le général Tubert en remplacement de M. Jeannin;

Membre de la commission des affaires extérieures:

M. Darlan en remplacement de M. Boubou Hama;

Membre de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer:

M. Ferhat Abbas en remplacement de M. Comiti;

Membre de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts:

M. Coulibaly en remplacement de M. Joannin;

Membres de la commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales:

Et M. Dadet en remplacement de M. d'Arboussier et M. Lombardo en remplacement de M. Arnault.

— 10 —

CONVOCATION DE LA COMMISSION DE LA COMPTABILITE

M. Alfred Bour, *président de la commission du règlement et des pétitions.* Je demande la parole

M. le président. La parole est à M. le président de la commission du règlement.

M. le président de la commission du règlement. En ma qualité de membre de droit de la commission de comptabilité, et je crois, hélas ! de président d'âge, je prie les membres de la commission de comptabilité de se réunir dès la fin de cette séance. Il y a en effet un certain nombre de questions urgentes à examiner, notamment la constitution du bureau de la commission.

— 11 —

DEPOT DE DEMANDES D'AVIS

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis sur la proposition de loi n° 4353 de M. Aubane et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à organiser le territoire du Gabon.

La demande d'avis sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires politiques et administratives. *(Assentiment.)*

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis sur la proposition de loi n° 4942 de M. Joseph Dumas et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à instituer un code social pour les territoires d'outre-mer et les territoires associés dépendant du ministère de la France d'outre-mer.

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 4, ditstribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. *(Assentiment.)*

J'ai reçu de M. le président du conseil des ministres une demande d'avis sur un projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicables aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine, la législation en vigueur dans la métropole en matière d'adoption et de légitimation adoptive.

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 5, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice, de la législaion, de la fonction publique et des affaires domaniales. *(Assentiment.)*

— 12 —

DEPOT DE PROPOSITIONS

M. le président. J'ai reçu de Mme la princesse Pïïg Peang Yukantor, MM. Gaignard, Sim Var, Motais de Narbonne, Sok Chhong, une proposition tendant à inviter le Gouvernement de la République française à entreprendre dès maintenant avec le gouvernement royal du Cambodge des négociations en vue de la revision de la convention financière franco-cambodgienne du 27 mai 1946, annexée au *modus vivendi* provisoire du 7 janvier 1946, en accord avec le statut d'indépendance au sein de l'Union française récemment reconnu à l'Etat associé du Cambodge.

La proposition sera imprimée sous le n° 6, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires politiques et administratives. *(Assentiment.)*

J'ai reçu de M. Catrice et des membres du groupe mouvement républicain populaire une proposition tendant à demander au Gouvernement de créer à Pondichéry un institut des hautes études indiennes, et de prendre toutes mesures utiles pour développer les relations culturelles franco-indiennes.

La proposition sera imprimée sous le n° 7, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. *(Assentiment.)*

J'ai reçu de M. Catrice et des membres du groupe mouvement républicain populaire une proposition tendant à demander au Gouvernement de la République de promulguer solennellement dans toute l'Union française, après l'accord des Etats associés, la déclaration universelle des droits de l'homme et la déclaration sur le génocide.

La proposition sera imprimée sous le n° 8, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. *(Assentiment.)*

— 13 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Boussenot un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques sur la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à fixer les ressources de la chambre de commerce de Pondichéry.

Le rapport sera imprimé sous le n° 9 et distribué.

J'ai reçu de M. Catrice un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur la proposition de résolution n° 489 (année 1948), de M. Catrice et des membres du groupe mouvement républicain populaire, tendant à inviter l'Assemblée nationale à soumettre, pour avis, à l'Assemblée de l'Union française les projets de loi sur l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer.

Le rapport sera imprimé sous le n° 10 et distribué.

J'ai reçu de M. Alfred Bour un rapport fait au nom de la commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales sur la demande d'avis n° 481 (année 1948), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à rendre applicable aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de la loi n° 48-

1438 du 28 septembre 1948 modifiant l'alinéa 2 de l'article 1953 du code civil.

Le rapport sera imprimé sous le n° 11 et distribué.

— 14 —

RENVOIS POUR AVIS A DES COMMISSIONS

M. le président. La commission du plan, de l'équipement et des communications demande que lui soit renvoyée pour avis la demande d'avis n° 417 (année 1948), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, instituant un fonds forestier d'outre-mer dont la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition?

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

La commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition n° 332 (année 1948), présentée par M. Boubou Hama et les membres du groupe communiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à accorder le bénéfice du statut des vétérinaires du cadre général aux vétérinaires africains exerçant les mêmes fonctions que les Européens, dont la commission de l'agriculture est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition?

Conformément à l'article 37 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 15 —

RENVOI D'UNE PROPOSITION A UNE COMMISSION

M. le président. Dans sa séance du 16 novembre 1948, l'Assemblée avait renvoyé à la commission des affaires politiques et administratives la proposition n° 419 (année 1948), de MM. Lakhdari, Abdesselam et les membres du groupe union métropole-outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à présenter un projet de loi modifiant l'article 12 de la loi du 27 octobre 1946.

La commission des affaires politiques et administratives demande que cette proposition soit renvoyée à l'examen de la commission du règlement et des pétitions, en se réservant de donner son avis.

Il n'y a pas d'opposition.

Il en est ainsi ordonné.

— 16 —

RETRAIT D'UNE PROPOSITION

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. Thémia déclare retirer la proposition n° 172 (année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à supprimer, conformément aux dispositions des textes résultant de la loi d'assimilation, les taxes de péréquation et les droits de sortie représentant les droits de fabrication qui grèvent les rhums antillais, afin d'éviter toute hausse du prix de vente actuel du rhum à la consommation, proposition qu'il avait déposée dans la séance du 21 avril 1948.

Acte est donné de ce retrait.

— 17 —

RENVOI A L'ASSEMBLEE D'UN DOSSIER DE VALIDATION

M. le président. J'ai reçu de M. le président du 2e bureau une lettre m'informant que ce bureau a décidé de renvoyer à l'Assemblée la validation de l'élection de M. Robert Sérot, élu par le Conseil de la République, en remplacement de M. Schleiter.

Conformément à l'article 6 du règlement, l'Assemblée doit statuer à sa plus prochaine séance.

— 18 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée de tenir, la semaine prochaine, deux séances publiques:

Mercredi 26 janvier à 15 heures et jeudi 27 janvier à 15 heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de la conférence des présidents est adoptée.

La conférence des présidents propose d'autre part, de fixer comme suit, l'ordre du jour de ces deux séances:

Séance du mercredi 26 janvier à quinze heures:

1) Vérification des pouvoirs, 2e bureau, élection de M. Robert Sérot par le Conseil de la République, en remplacement de M. Schleiter (M. Sim Var, rapporteur).

2) Discussion de la proposition de M. Ahmed Kotoko tendant à inviter le Gouvernement à intervenir auprès du gouvernement général de l'A. E. F. afin: 1° d'assurer d'une manière équitable la répartition des crédits « Plan »; 2° de tenir compte, dans l'examen du plan décennal du Tchad, de la situation particulière de ce territoire; 3° de considérer dans ses études la voie d'évacuation de la Bénoué comme essentielle à la vie du Tchad. (Nos 444 et 478, année 1948. M. Ahmed Kotoko, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières, M. Antonini, rapporteur.)

3) Discussion de la proposition de résolution de M. Catrice et des membres du groupe du mouvement républicain populaire tendant à inviter l'Assemblée nationalee à soumettre, pour avis, à l'Assemblée de l'Union française, les projets de loi sur l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer. (Nos 489, année 1948, M. Catrice, rapporteur.)

Séance du jeudi 27 janvier à quinze heures:

1) Discussion de la demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à fixer les ressources de la chambre de commerce de Pondichéry. (N° 411, année 1948, M. Boussenot, rapporteur.)

2) Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, tendant à rendre applicables aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de la loi n° 48-1438 du 28 septembre 1948 modifiant l'alinéa 2 de l'article 1953 du code civil. (N° 481, année 1948, M. Alfred Bour, rapporteur.)

3) Discussion de la proposition de résolution de MM. Cazelles, Begarra, Peri, Lechani, Belabed, Alduy, Chekkal Dalo et des membres du groupe socialiste S.F.I.O. et apparentés tendant à inviter la commission de l'agriculture à désigner une mission chargée d'étudier en Afrique du Nord l'installation, le fonctionnement et le développement des S.A.R. (secteurs d'amélioration rurale) en vue de l'extension ultérieure de ceux-ci en Afrique noire.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures trente minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINCRE.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 41 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

Réunion du 19 janvier 1949.

Conformément à l'article 41 du règlement, le président de l'Assemblée de l'Union française a convoqué, pour le mercredi 19 janvier, MM. les membres du bureau de l'Assemblée, MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que, pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation de l'Assemblée:

I. — Tenir séance le mercredi 26 janvier, à 15 heures pour:

a) La discussion de la proposition (n° 444, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à intervenir auprès du Gouvernement général de l'Afrique équatoriale française afin:

1° D'assurer d'une manière équitable la répartition des crédits « plan »;

2° De tenir compte dans l'examen du plan décennal du Tchad de la situation particulière de ce territoire;

3° De considérer dans ses études la voie d'évacuation de la Bénoué comme essentielle à la vie du Tchad.

b) La discussion de la proposition de résolution (n° 489, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à soumettre, pour avis, à l'Assemblée de l'Union française, les projets de loi sur l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer.

II. — Tenir séance le jeudi 27 janvier, à 15 heures pour:

a) La discussion de la demande d'avis (n° 411, année 1948) sur le projet de décret tendant à fixer les ressources de la chambre de commerce de Pondichéry.

b) La discussion de la demande d'avis (n° 481, année 1948) sur le projet de décret tendant à rendre applicables aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, les dispositions de la loi n° 48-1438 du 28 septembre 1948, modifiant l'alinéa 2 de l'article 1953 du code civil.

c) La discussion de la proposition de résolution (n° 471, année 1948) tendant à

inviter la commission de l'agriculture à désigner une mission chargée d'étudier en Afrique du Nord, l'installation, le fonctionnement et le développement des S. A. R. (secteur d'amélioration rural), en vue de l'extension ultérieure de ceux-ci en Afrique noire.

Par ailleurs, la conférence des présidents a décidé de prévoir la discussion des affaires suivantes aux dates indiquées ci-après:

Mercredi 2 février.

Projet de code du travail:

Demande d'avis (n° 1, année 1948) sur le décret du 17 octobre 1947, instituant un code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine.

Demande d'avis (n° 158, année 1948) sur la proposition de loi instituant un code du travail dans les territoires français d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Demande d'avis (n° 159, année 1948) sur la proposition de loi portant organisation du régime du travail dans les territoires de l'Union française.

Demande d'avis (n° 260, année 1948) sur le projet de loi instituant un code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, autres que l'Indochine.

Proposition de résolution (n° 16, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un code du travail à Madagascar, suivie d'un rectificatif (n° 437, année 1948).

Proposition de résolution (n° 17, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un code du travail dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de la Côte française des Somalis, suivie d'un rectificatif (n° 435, année 1948).

Proposition de résolution (n° 89, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un code du travail pour les territoires d'outre-mer, et les territoires associés dépendant du ministère de la France d'outre-mer.

Proposition de résolution (n° 120, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un code du travail pour les territoires français d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Proposition de résolution (n° 182, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un code du travail en Nouvelle-Calédonie et dépendances, suivie d'un rectificatif (n° 436, année 1948).

Proposition de résolution (n° 183, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un code du travail dans les établissements français d'Océanie, suivie d'un rectificatif (n° 438, année 1948).

Jeudi 3 février.

Projet de code du travail.

Mercredi 9 février.

a) Projet de code du travail;

b) Proposition de résolution (n° 85, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée de l'Union française à créer une commission supplémentaire, la commission de la propagande intérieure et extérieure pour l'Union française.

Proposition de résolution (n° 187, année 1948) tendant à réduire de 30 à 20 le nombre de base des membres des commissions de l'Assemblée de l'Union française.

Proposition de résolution (n° 490, année 1948) tendant à créer à l'Assemblée de l'Union française une commission de la famille, de la santé et de la population.

Proposition de résolution (n° 503, année 1948) tendant à modifier l'article 23 de la résolution n° 1 portant règlement de l'Assemblée de l'Union française en vue de permettre le renouvellement annuel des commissions et de leurs bureaux respectifs.

Jeudi 10 février.

Projet de code du travail.

Mercredi 16 février.

a) Proposition (n° 177, année 1948) tendant à demander au Gouvernement français de prendre plusieurs mesures en faveur du bien-être matériel et moral des travailleurs nord-africains en France.

b) Proposition (n° 461, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures nécessaires au développement de la construction de véhicules automobiles de fabrication française pour les territoires d'outre-mer.

Mercredi 23 février.

Proposition (n° 453, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à doter l'institut géographique national du personnel et des moyens matériels nécessaires pour mener à bien l'établissement de la carte générale des territoires d'outre-mer.

Mercredi 2 mars.

Proposition (n° 219, année 1948) tendant à l'affirmation et à la réalisation d'une politique de l'habitation dans les territoires d'outre-mer.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 41 du règlement.)

JUSTICE, LÉGISLATION, FONCTION PUBLIQUE ET AFFAIRES DOMANIALES

M. Alfred Bour a été nommé rapporteur de la demande d'avis (n° 481, année 1948) sur un projet de décret tendant à rendre applicable aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer les dispositions de la loi n° 48-1438 du 28 septembre 1948 modifiant l'alinéa 2 de l'article 1953 du code civil.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Alduy a été nommé rapporteur de la proposition (n° 487, année 1948) tendant à obtenir du Gouvernement que, pour qu'elle puisse efficacement remplir son rôle constitutionnel, l'Assemblée de l'Union française soit: 1° officiellement informée de tout acte international en relation avec l'Union française; 2° officiellement tenue au courant des travaux des organismes internationaux, permanents ou périodiques, lorsque ces travaux sont du domaine de l'Union française.

AFFAIRES SOCIALES

M. Borrey a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 486, année 1948) tendant à rectifier le dispositif de l'article 3 de l'avis sur la proposition de loi de M. Aujoulat, député, tendant à créer un institut supérieur de médecine et d'hygiène tropicales.

M. Chassiot a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 488, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à adopter une loi modifiant les conditions d'attribution des allocations familiales aux salariés algériens travaillant dans la métropole, dont la famille réside en Algérie.

M. Paul Catrice a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 489, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à soumettre, pour avis, à l'Assemblée de l'Union française, les projets de loi sur l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer.

M. Estèbe a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 490, année 1948) tendant à créer à l'Assemblée de l'Union française une commission de la famille, de la santé et de la population.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Georges Boussenot a été nommé rapporteur de la demande d'avis (n° 411, année 1948) sur un projet de décret tendant à fixer les ressources de la chambre de commerce de Pondichéry.

RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

M. Mériglier a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 81, année 1948) tendant à inviter l'Assemblée nationale à donner aux conseillers de l'Union française les mêmes facilités d'accès dans l'enceinte de l'Assemblée nationale qu'aux conseillers de la République.

AFFAIRES FINANCIÈRES

M. Antonini a été nommé rapporteur pour avis de la proposition (n° 444, année 1948) tendant à inviter le Gouvernement à intervenir auprès du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française afin: 1° d'assurer d'une manière équitable la répartition des crédits du « plan »; 2° de tenir compte dans l'examen du plan décennal du Tchad de la situation particulière de ce territoire; 3° de considérer dans ses études la voie d'évacuation de la Bénoué comme essentielle à la vie du Tchad.

Erratum

au compte rendu de la séance du jeudi 13 janvier 1949.

(*Journal officiel* du 14 janvier 1949.)

Page 10, 1re colonne, 4e ligne:

Au lieu de: « du règlement et des pensions »,

Lire: « du règlement et des pétitions. »

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.